

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Restructuration du groupe scolaire René Cassagne et Jean Jaurès - CENON - Avenant technique n°2 au marché de travaux n°08318U - lot n°2 «Bâtiment»

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les écoles Jean JAURES et René CASSAGNE situées sur la commune de Cenon ne répondaient plus aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il a donc été décidé, par délibération n°2006/0328 en date du 19 Mai 2006, le lancement d'une grande opération de restructuration de ce groupe scolaire.

Cette opération de restructuration d'une durée de 2 ans a débuté le 1er novembre 2008. Elle doit se terminer fin octobre 2010. La SARL JSD Entreprise est titulaire du lot n° 2 du marché de travaux.

A ce jour, des évolutions techniques et de sécurité sont nécessaires dans le cadre du chantier. Le présent rapport propose ainsi la validation d'un avenant pour travaux supplémentaires imprévisibles concernant notamment des prestations modificatives dues au fonctionnement des brise-soleil initialement prévus sur l'ensemble des fenêtres des bâtiments afin d'en assurer la protection solaire.

Ces brise-soleil, système à l'origine du marché vertical et fixe, sont constitués de deux plaques de Glasal collées entre elles pour obtenir plus de rigidité. Les toutes premières installations ont rapidement présenté des désordres ne permettant pas d'assurer la sécurité des élèves et ont aussi entraîné une forte diminution de l'ensoleillement des salles de classe. Cette technique n'a donc pas été validée par les utilisateurs des locaux.

Aujourd'hui, il est proposé de mettre en oeuvre des brise-soleil orientables et horizontaux en plaque métallique laquée. Cette solution, plus compliquée techniquement à mettre en oeuvre entraîne l'adaptation des menuiseries, demande plus de temps de conception et de pose, mais répond aux attentes des utilisateurs.

Le démontage et la dépose des brise-soleil, déjà mis en oeuvre sur la phase 1 et défectueux, sont à la charge de l'entreprise.

Le surcoût de ces travaux, déduction faite de la moins value des brise-soleil déjà posés et de ceux non posés, est de 72 682,37€HT soit 4,5% du montant initial des travaux.

De plus, la prise en compte de contraintes réglementaires envers la protection incendie entraîne un surcoût de 3 372,69 € HT, soit 0,3 % du montant initial des travaux.

La présence d'amiante dans les plinthes des salles de classes qui n'avait pas été diagnostiquée lors de l'établissement du DTA (Diagnostic Technique Amiante) avant travaux, induit un surcoût de 2 733,75 € HT.

En conséquence, pour contractualiser les modifications techniques et financières engendrées par ces travaux supplémentaires il y a lieu de conclure l'avenant n°2 pour le marché N°08318U, titulaire Monsieur Didier SOULE DU PUY, du lot n°2 bâtiment.

Conséquence financière :

Le montant s'établira à :

Numéro du lot	Montant HT notifié avenant n°1 compris	Montant HT de l'avenant n°2	Pourcentage d'augmentation
Lot n°2 : Bâtiment	1 613 259,27 €	78 788,81€	4.88%

Le montant global de l'opération initialement prévue est de 2 034 024€ HT et s'élèvera, après conclusion de cet avenant, à 2 128 611 € HT soit 4.6% d'augmentation.

Cet avenant est compatible avec le financement mis en place au titre de cette opération et ne bouleverse pas l'économie du marché initial. Compte tenu du pourcentage d'augmentation proposé, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas requis.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2006 /0328 du 19 mai 2006,

Vu le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-11 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs d'évolutions techniques dans le cadre du chantier il est nécessaire de conclure un avenant au marché n° 08318U – lot 2 "bâtiment" relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initial,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant ci-annexé du marché n°08318U - lot 2, relatif aux travaux de restructuration groupe scolaire Jean Jaurès Cassagne à Cenon sont acceptés.

Le montant de l'avenant s'élève à 78.788,81 € H.T. La dépense sera imputée au chapitre 23 – article 2313 – fonction 212 – CRB AA20 – Programme 3UA42.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer cet avenant avec la SARL JSD Entreprise, titulaire du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 2 JUILLET 2010

M. MICHÈLE ISTE